

MOUNTAIN WILDERNESS

DOSSIER THÉMATIQUE #3

HIVER 2016

PARCS NATIONAUX

HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN

SOMMAIRE

1 / « LE ROYAUME DES AURORES INTACTES ET DES BÊTES NAÏVES »

(BRÈVE) HISTOIRE DES PARCS NATIONAUX / P4

LES CHARTES, UN RÉVÉLATEUR DES CONFLITS D'INTÉRÊTS DANS LES PARCS NATIONAUX FRANÇAIS / P5

VOUS AVEZ DIT « PARC NATIONAL » ? / P6

LES PARCS, ÉCHANTILLONS REPRÉSENTATIFS DES PAYSAGES DE FRANCE ? / P7

LES ESPACES NATURELS, UN ESPACE-TEMPS DU RÊVE / P8

2 / « IL FAUT BEAUCOUP DE BRINS D'HERBE POUR TISSER UN HOMME »

QUID DES PARCS NATIONAUX DE NOS JOURS ? / P9

LA RÉFORME DES PARCS NATIONAUX VUE PAR SON INITIATEUR / P10

GARDER LE CAP DE LA PROTECTION ! / P11

QUELLES PERCEPTIONS DE LA PART DES ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS DES PARCS ? / P12

PORTRAIT MICHEL BOUCHE AGENT DES PARCS NATIONAUX / P14

3 / « ICI COMMENCE LE PAYS DE LA LIBERTÉ »

DANS LES YEUX DE NOS ENFANTS... / P15

DONNER LA PAROLE AUX INDIVIDUS / P16

QUEL AVENIR POUR LE PARC NATIONAL DE LA VANOISE ? / P17

REMETTRE DE L'ÉTHIQUE AU CŒUR DES PARCS / P18

EN COUVERTURE :
PARC NATIONAL DU MERCANTOUR © C. GOURON

MOUNTAIN WILDERNESS - N°3 - HIVER 2016

MNEI - 5, PLACE BIR HAKEIM
38000 GRENOBLE
04 76 01 89 08
WWW.MOUNTAINWILDERNESS.FR
CONTACT@MOUNTAINWILDERNESS.FR
DIRECTEUR DE PUBLICATION :
F. MEIGNAN, PRÉSIDENT
COORDINATION :
C. BICREL, C. DELAITTRE, J. ZYDORCZAK
CRÉDITS PHOTOS :
LES PHOTOS SONT ISSUES
DES PHOTOOTHÈQUES DES PARCS
NATIONAUX FRANÇAIS,
SAUF MENTION CONTRAIRE
MAQUETTE, MISE EN PAGE :
N. CARLI / SOURIS VERTE
IMPRESSION SUR PAPIER RECYCLÉ :
IMPRIMERIE DES DEUX-PONTS (38)
N° ISSN 2431-9465

DOSSIER THÉMATIQUE

#3

MOUNTAIN WILDERNESS
DOSSIER THÉMATIQUE #3

HIVER 2016

PARCS NATIONAUX

HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN



ÉDITO

PARCS NATIONAUX : HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

La création des parcs nationaux a correspondu, dans l'histoire de l'humanité, à un moment où le fait de protéger des espaces de "naturalité" s'est imposé comme une nécessité. Cela n'a pas été sans controverses, mais l'idée a cheminé jusqu'alors, érigeant peu à peu les parcs comme outils de référence dans plus de 80 pays. Pour Mountain Wilderness les parcs sont autant des espaces de conservation que de ressourcement. Même pour celles et ceux qui n'y vont pas, il est important de savoir que ces territoires de beauté sauvage existent, et qu'ils perdureront pour les générations futures.

Les premiers parcs nationaux français sont nés de la Loi de 1960 qui instaurait une réglementation stricte de protection de la nature dans des espaces naturels peu ou pas habités. Constatant 40 ans plus tard que l'appropriation des parcs par les acteurs territoriaux était inaboutie, l'État souhaita harmoniser leur gouvernance avec les fonctionnements issus de la décentralisation, offrant davantage de responsabilités aux représentants locaux. L'idée maîtresse était d'instaurer une démarche partenariale entre l'État et les collectivités locales, contractualisée dans une charte, recherchant une cohérence géographique et écologique

sur un espace élargi comprenant les « Cœurs » des parcs (sous protection forte) et les zones de vie qui les entourent¹. En d'autres termes, de concevoir un projet associant tous les acteurs des territoires. Cette vision, plébiscitée par les parlementaires, fut appliquée pour réformer les parcs nationaux existants et en créer de nouveaux.

Dix ans ont passé. Nous avons souhaité évaluer comment cette réforme a été mise en place dans les parcs de montagne. Force est de constater qu'elle a réveillé des clivages, a été parfois l'otage d'enjeux politiques et a amené les parcs à questionner leur manière de travailler avec leurs partenaires locaux.

Recueillant les témoignages des différentes parties-prenantes, élus, techniciens, habitants, acteurs économiques, associations... nous vous proposons dans ce dossier thématique un cheminement au sein de la réalité des parcs. Il nourrit des questionnements sur les inflexions à donner pour que ces îlots de nature sauvage puissent être toujours mieux, demain, des espaces d'émerveillement, de protection et de partage.

1 - Cf. schéma page 6.

JEAN-PIERRE
NICOLLET

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE



« LE ROYAUME DES AURORES INTACTES ET DES BÊTES NAÏVES* »

* Samivel, « Commandements » du Parc national de la Vanoise.

LA PREMIÈRE PARTIE DE CE DOSSIER EXPLORE CE QUI EST SOUS-TENDU DERRIÈRE LA NOTION DE « PARC NATIONAL ». SUR QUELLES FONDATIONS HISTORIQUES, PHILOSOPHIQUES ET CULTURELLES REPOSENT CES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS ? QUAND ON DIT « PARC NATIONAL », ÉVOQUE-T-ON LE TERRITOIRE OU LA STRUCTURE GESTIONNAIRE ? DANS QUEL TERREAU VIENNENT PLONGER LES RACINES DE CES MERVEILLEUX ESPACES DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE RESSOURCEMENT POUR L'HOMME ?

(BRÈVE) HISTOIRE DES PARCS NATIONAUX

Par Jean-David Abel - Administrateur référent « Espaces protégés » Mountain Wilderness

Les parcs nationaux constituent la plus ancienne institution dédiée à la protection de la nature. Il en existe aujourd'hui environ 4 000 dans le monde, qui couvrent près de 4.5 millions de km².

UNE GENÈSE AMÉRICAINE

Le Yosemite fut le premier espace naturel protégé en 1864, mais il fut réellement désigné comme "parc" en 1890. Le véritable doyen des parcs est celui du Yellowstone dont le projet de création fut présenté au Congrès américain en 1872, avec l'intention de protéger « ces curiosités si précieuses [...] qui ont coûté des milliers d'années à l'industrie sans égale de la nature. » quatorze parcs seront créés aux États-Unis sur ce modèle jusqu'en 1912.

Cet élan a connu un essaimage progressif, avec la création de parcs au Canada et en Australie (1886), puis en Nouvelle-Zélande (1894), en Argentine (1901), au Japon (1934) et également assez rapidement en Europe (Suède 1909, Suisse 1914, Espagne 1918, Italie 1922...).

ET PENDANT CE TEMPS-LÀ, EN FRANCE ?

En France, le rapport aux espaces naturels quasi indemnes de transformations humaines diffère. Les outils de protection connaissent un début timide avec diverses sociétés de loisirs comme le Touring Club de France, la Société d'acclimatation ou le Club Alpin Français qui initient des "réserves dirigées", des "réserves biologiques" ou encore des "réserves nationales cynégétiques" (Chambord, Mercantour, Mont-Vallier...) et même des "réserves de silence" (Grande Chartreuse).

Dans les premières décennies du 20^e siècle, plusieurs tentatives de création de parcs restent inabouties : le projet Estérel (Alpes-Maritimes) dès 1902, le Parc national de la Bérarde en 1913 (puis du Pelvoux en 1923) et le projet de parc national à Fontainebleau la même année. Quelques faibles tentatives émergent dans les années 30 dans le Caroux, en Camargue et le Vercors, sans succès.

1960 : NAISSANCE LÉGISLATIVE DU PARC NATIONAL "À LA FRANÇAISE"

La Loi de 1960 institue le parc national en créant une structure particulière, constituée d'une cellule mère appelée "parc" (au sein de laquelle les activités humaines sont soumises à un régime spécial et où peuvent être créées des "réserves intégrales") entourée d'une "zone périphérique" (cf. schéma page 6).

À leur fondation, les parcs nationaux balançaient entre protection et développement maîtrisé, entre conservation de la nature et projet culturel. Laissant planer un malentendu sur la vocation des parcs nationaux, ce modèle laissait aussi l'espoir à chacun que sa propre conception pourrait triompher.

C'est sous ce régime que la France crée six parcs nationaux de 1963 à 1979, puis un supplémentaire en 1989 (Guadeloupe). Ces organes fonctionnent alors de manière très "descendante", la France jacobine étant encore largement façonnée par son administration centrale. Un bilan global de cette première loi note des objectifs de protection plutôt remplis dans les zones centrales, mais une appropriation locale du projet "parc" globalement ratée.

Dans les années 90, la culture de décentralisation et le constat de non-appropriation locale empêchent la création de nouveaux parcs, et nombre de projets restent dans les cartons.

Face à cette situation le député Jean-Pierre Giran rédige un rapport présentant deux idées maîtresses : la nécessité d'une cohérence de gestion entre zone centrale et périphérique définie par une charte de développement durable et la volonté d'une meilleure appropriation des objectifs par une maîtrise locale de la gouvernance (cf. page 10). Le 14 avril 2006, ces propositions s'inscrivent dans le cadre d'une nouvelle loi réformant les parcs nationaux. 10 ans après son adoption, certains constats, problématiques et perspectives peuvent être établis. Ce dossier thématique en dressera quelques-uns.

LES CHARTES, UN RÉVÉLATEUR DES CONFLITS D'INTÉRÊTS DANS LES PARCS NATIONAUX FRANÇAIS

Par Lionel Laslaz - Maître de conférences et directeur du Département Géographie & Aménagement de l'Université Savoie Mont Blanc

L'élaboration des chartes des sept parcs nationaux de première génération, issus de la loi de 1960, a donné lieu à des débats vifs et longs, de quatre à huit ans (en ce qui concerne la Vanoise). Cet état de fait est un révélateur, s'il en fallait, que construire l'acceptation sociale des espaces protégés, et des parcs nationaux en particulier, est un processus long, utopique sans doute et inutile pour certains qui se placent dans la position surplombante de l'intérêt de la Nation.

LOCAL VERSUS NATIONAL, DES POSITIONS QUI S'AFFRONTENT

En effet, le nœud conflictuel structurel des parcs nationaux en France, comme dans la plupart des autres pays, repose sur l'antagonisme entre une politique nationale de protection, considérée comme relevant de l'intérêt général, et des espaces vécus plus localement, animés par des stratégies de développement pour lesquelles la préservation est vue comme un obstacle. Ce sont ces deux légitimités qui s'entrechoquent, avec des rapports de forces fluctuants ; si la sur-légitimation du national prévalait dans les années 1960, dans une perspective centralisée et descendante, la tendance depuis les années 1990 est plutôt à sur-légitimer le local, qui serait l'échelle pertinente d'action territoriale.

De cette ornière originelle, les parcs nationaux français ne sont jamais totalement sortis : si leurs gestionnaires ont réussi à faire évoluer des pratiques (interdites, régulées...) considérées comme contraires aux objectifs de protection, ils n'ont pu faire reconnaître partout leur présence et leurs actions. Plusieurs communes supports de stations de sports d'hiver n'ont pas besoin de la labellisation que ces espaces protégés représentent, quand d'autres s'appuient sur les tensions accumulées sur le long terme pour en faire des repoussoirs (Val d'Isère, Bonneval sur Arc).

Certes, les taux d'adhésion des communes sollicitées pour entrer dans l'aire d'adhésion, obtenus entre 2012 et 2015, sont assez élevés : de 90 % (Écrins) à 83 % (Cévennes), en passant par 75 % (Mercantour), 76 % (Guadeloupe) ou 78 % (Pyrénées)¹. Cependant, une lecture strictement statistique en ferait l'arbre qui cache la forêt. En effet, des sous-ensembles entiers sont sortis du périmètre qui était constitué par l'ancienne zone périphérique², en Béarn, en Valbonnais ou pour les communes historiques du parc en Basse-Terre. Seule exception à ce résultat jugé malgré tout positif, les maigres adhésions de seulement deux communes en Vanoise (7 %) qui ont mis en exergue un malaise plus profond.

DES TENSIONS MULTIFACTORIELLES

Au demeurant, la seule causalité historique ne saurait suffire pour expliquer les tensions présentes : les intérêts se sont multipliés, se font davantage entendre et se concentrent spatialement. En effet, les usages, notamment liés au développement du tourisme, se sont diversifiés et les tensions s'en trouvent potentiellement plus accrues. Les logiques revendicatives se déploient et sont davantage structurées que ne le laissent supposer les associations d'opposants aux parcs nationaux (dont l'audience est considérée, sans doute à tort, comme marginale), et chaque groupe d'acteurs œuvre pour sa reconnaissance. Enfin, les enjeux se concentrent sur de mêmes espaces très disputés, alors même que la tendance est plutôt à la séparation spatiale des usages (le binôme zone centrale / zone périphérique en était l'illustration flagrante) pour limiter le risque conflictuel.

Le législateur a cru bon de sortir du péché des origines par la contractualisation de la charte. Mais la construction du compromis qu'elle impliquait ne se fait pas sans à-coups. De là à ce que l'ornière se transforme en sillon, la route est encore longue.

1 - Au moment où nous écrivons ces lignes, les communes du Parc national de Port-Cros ne se sont pas encore prononcées.

2 - Cf. schéma page 6.



VOUS AVEZ DIT « PARC NATIONAL » ?

Par Emmanuel De Guillebon - Bénévole Mountain Wilderness
Ancien directeur du Parc national de la Vanoise

Si l'appellation « Parc national » semble claire pour le randonneur qui parcourt nos parcs de montagne, la représentation que s'en font les parties-prenantes des parcs est en réalité très diverse. Certains y voient le territoire spécifiquement protégé (c'est-à-dire le cœur), d'autres l'ensemble de l'aire d'adhésion, voire de l'aire optimale d'adhésion. Mais beaucoup perçoivent aussi comme « le Parc national » l'institution, c'est-à-dire l'établissement public qui le gère, et l'incarne à travers son directeur et ses agents et non dans les personnalités locales qui composent le conseil d'administration.

DE QUOI PARLE-T-ON RÉELLEMENT ?

D'un point de vue strictement juridique, au premier abord, la définition est simple. Un parc national est un territoire dont la qualité est reconnue : « (...) lorsque le milieu naturel, (...), les paysages et, le cas échéant, le patrimoine culturel qu'ils comportent présentent un intérêt spécial et qu'il importe d'en assurer la protection en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution. »

Si l'on poursuit plus avant la lecture de la loi, les choses se compliquent : il apparaît que le territoire parc est constitué d'un ou de plusieurs « cœurs » (avec forte réglementation spécifique) et d'une « aire d'adhésion ». Cette dernière est définie comme tout ou partie du territoire des communes qui, ayant vocation à faire partie du parc national en raison notamment de leur continuité géographique ou de leur solidarité écologique avec le cœur (à entendre au sens de continuité écologique), ont décidé d'adhérer à la charte du parc et de concourir volontairement à cette protection.

Si, pendant quarante ans, la notion de « parc national » couvrait la seule zone centrale réglementée, la Loi Giran de 2006 étend cette dénomination à un ensemble constitué de ces deux types d'espaces sous réglementations différentes : imposée dans le cœur, volontaire dans l'aire d'adhésion où s'applique aussi la réglementation générale. C'est une révolution, et beaucoup d'acteurs croient, craignent ou redoutent que l'ensemble de ce qui est désormais le parc national soit réglementé à terme aussi fortement que le cœur.

VERS UN ENGRENAGE DES RÉGLEMENTATIONS ?

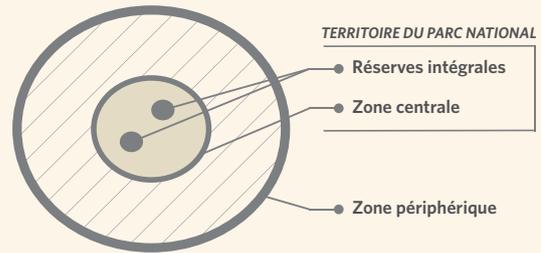
Cette peur de l'engrenage est d'autant plus forte que c'est au même gestionnaire souvent dénommé « parc national » que sont confiées l'administration du cœur et l'élaboration puis le pilotage de la charte. Considéré comme tout puissant (d'autant qu'il est logiquement dans la main de l'État, en raison de son caractère national), l'établissement public est souvent assimilé à la réglementation environnementale. Ainsi, il est parfois mal perçu par certains acteurs locaux, surtout quand il affirme ce rôle réglementaire. Si, soixante ans après la loi initiale, ce rôle est plutôt admis dans le cœur de parc, il entretient une grande confusion dans l'aire d'adhésion, et même un rejet, surtout face à la volonté de décentralisation et d'autonomie des collectivités. La crainte, là encore, est que l'établissement « parc » intervienne de la même manière « impérialiste » dans les deux types d'espaces, au détriment des pouvoirs locaux, comme cela s'était produit lors de la création des parcs nationaux. En raccourci, le risque à tout identifier sous la dénomination « parc » est de véhiculer l'idée que l'ancienne zone périphérique soit transformée en zone centrale. L'enjeu est désormais de démontrer que cette peur n'a pas lieu d'être.

D'OÙ L'IMPORTANCE DES MOTS...

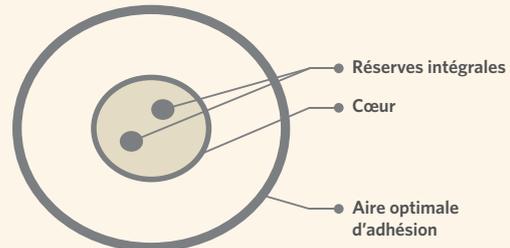
Il paraît donc indispensable, alors que dans certains territoires tout semble bloqué, de bien s'expliquer sur le sens des mots et, pour les établissements, de montrer qu'ils peuvent et savent adapter leur comportement à la variété des situations juridiques. Il faudra sans doute du temps, beaucoup de communication, d'interconnaissance mutuelle, de confiance et d'exemplarité dans les actes pour parvenir à cette reconnaissance par tous les acteurs de ces territoires. Mais n'y ont-ils pas un intérêt commun ?

LE TERRITOIRE D'UN PARC NATIONAL

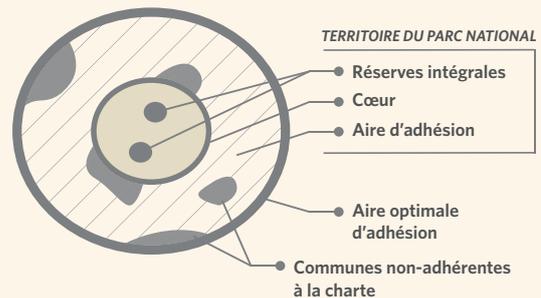
MODÈLE : LOI DE 1960



MODÈLE : LOI DU 14 AVRIL 2006



ADHÉSION DES COMMUNES À LA CHARTE



LES PARCS, ÉCHANTILLONS REPRÉSENTATIFS DES PAYSAGES DE FRANCE ?

Par Pierre Commenville - Directeur du Parc national des Écrins

De 1963 à 2012, dix parcs nationaux¹ ont été créés. Ils ont toujours ciblé des espaces peu habités par l'Homme à la date de leur création, bien qu'ils aient parfois été peuplés et utilisés dans le passé, avec une orientation claire pour limiter leur utilisation future, contraignant nos activités et travaux. Mais y avait-il une stratégie ou du moins une intention d'y représenter la diversité des paysages ?

FORMIDABLES ÉCHANTILLONS DE LA DIVERSITÉ DES RELIEFS FRANÇAIS ...

Oui, les parcs nationaux français répondent effectivement à une logique planifiée de représentation de nos paysages et de la fascinante variété des formes de la terre sur laquelle notre nation fait porter sa juridiction. Aujourd'hui, les dix parcs français, peut être bientôt rejoints par un onzième², présentent bel et bien un échantillon de cette incroyable diversité. Fruits d'une volonté exprimée par la plus haute autorité nationale, chaque nouveau parc est venu compléter peu ou prou l'éventail de nos patrimoines paysagers, et dans une moindre mesure naturels et culturels. En effet, ils couvrent la haute montagne, même si ce n'est pas la plus haute, la profondeur des mers, même si ce ne sont pas les plus profondes ; les plâtitudes d'aspect désertique, comme la verticalité la plus folle ; les pentes douces et boisées et les abruptes où s'accroche une végétation téméraire. On les trouve sous de nombreuses latitudes, cependant ni aux plus nordiques, ni aux plus australes. On y rencontre des volcans et des boucliers continentaux parmi les plus vieux au monde, couverts d'une épaisse forêt tropicale. Les îles y sont représentées aussi. Pas les plus grandes là encore, mais de belles îles coralliennes ourlées de blanc et de mangroves, ou des méditerranéennes âpres et douces à la fois. Entourées d'une mer vivante, sanctuaire de vie, préservées comme des réserves où les poissons naissent et croissent en paix.

... UNIQUES ET SINGULIERS ÉCHANTILLONS DES RELATIONS DE L'HOMME ET DE LA NATURE ...

Bien sûr les premiers parcs, issus d'un débat entre défenseurs du sauvage et porteurs d'une vision plus planifiée de la gestion de la nature, ont été installés sur des secteurs peu peuplés par l'Homme, mais malgré tout, jamais sans histoire ! On y trouve un des plus anciens sites sacrés à ciel ouvert de notre civilisation, bien avant l'avènement de la nation³. Les Romains y ont laissé des vestiges, les peuples de la forêt, avec leur perception du monde si différente de celle des Occidentaux, l'ont habité et délicatement jardiné pendant des centaines de générations. On y trouve des usages de la terre agricole parfaitement singuliers, pour tirer le meilleur en ressources (on dirait en « services écosystémiques » aujourd'hui). Des pasteurs nomades s'y croisent encore, tout comme de solides sédentaires, campés sur des champs épierrés depuis des lustres.

... C'EST LEUR CARACTÈRE QUI FONDENT LEUR PROTECTION

Ces interactions uniques entre être humain et nature sont reconnues dans la réglementation des parcs, étrange intrusion de légèreté et de poésie dans la construction technocratique de ces espaces protégés. La réglementation des activités doit avoir pour motif de limiter « l'altération du caractère du parc » et l'arrêté ministériel qui définit les fondamentaux des parcs rappelle que « la création d'un parc national vise à protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, dont la composition est déterminée en partie par certaines activités humaines respectueuses des espaces naturels qui concourent au caractère du parc ». Aujourd'hui les chartes de chacun des parcs comportent un paragraphe déterminant les principaux traits du caractère de ce dernier. En effet, un texte général commun à tous les parcs était assurément totalement réducteur au regard de la singularité et du caractère unique de chacun de ces territoires. La somme de ces textes fait assurément voyager. Elle fonde surtout le cœur de la palette de couleurs des patrimoines français.

1 - Vanoise, Pyrénées, Mercantour, Port-Cros, Écrins, Cévennes, Calanques, Guadeloupe, Réunion et Guyane.

2 - Projet du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.

3 - La Vallée des Merveilles dans le Parc national du Mercantour.

LE LAC DU LAUS À L'ALP DE RÉOTIER - LEVER DU SOLEIL © PARC NATIONAL DES ÉCRINS - MIREILLE COULON





TRIBUNE

LES ESPACES NATURELS UN ESPACE-TEMPS DU RÊVE

PAR ISABELLE ARPIN

MEMBRE DES CONSEILS SCIENTIFIQUES DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE,
DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR ET DE PARCS NATIONAUX DE FRANCE

« LAISSER UNE PART D'OMBRE, D'INCONNU,
DE SÉPARATION AVEC LE RESTE DU MONDE »

Pour moi, les espaces naturels sauvages ne sont pas seulement, ni même d'abord, des espaces qui devraient être pensés pour les êtres humains. Ils sont, avant tout, à considérer pour tous les autres êtres vivants qui, partout ailleurs, passent après nos besoins, nos intérêts, nos envies. Au fond, la question aujourd'hui est de savoir, au stade où nous en sommes, de maîtrise technique notamment, si nous pouvons encore laisser sur cette terre des lieux qui ne soient pas conçus et aménagés pour nous, en fonction de nous. Nous nous savons capables de bien des choses. Notre espèce est foncièrement curieuse, entreprenante et relationnelle. Nous pouvons nous intéresser et nous lier à presque tout, de Oplus vastes. Le plus dur alors est peut-être de résister au désir de tout connaître, tout découvrir, tout éprouver, apprivoiser, domestiquer, transformer, contrôler, humaniser et de décider de laisser une part d'ombre, d'inconnu, de séparation avec le reste du monde. Ce choix d'une abstention volontaire est d'autant plus difficile et nécessaire que notre pouvoir de connaissance et d'action ne nous est jamais apparu si dangereusement grand. Son importance est à la mesure de la puissance que nous avons acquise.

« LEUR BEAUTÉ IMMÉDIATE, LEUR GRANDEUR,
LEUR SILENCE, LEUR GRATUITÉ, LEURS NUITS
PROFONDES ET ÉTOILÉES »

Considérant les espaces naturels protégés de notre point de vue d'êtres humains et de ce qu'ils peuvent nous apporter, c'est en me fondant sur mon expérience, qui m'a principalement portée vers des espaces de montagne, que j'oriente mon prisme aujourd'hui. Ces espaces, j'aime y aller, y marcher, le plus souvent et le plus longtemps possible. Me plaît aussi la simple idée de savoir qu'ils existent. Qu'ils ne soient pas complètement sauvages ne me gêne pas. C'est de toute façon impossible, et depuis fort longtemps. Et j'apprécie d'y croiser d'autres personnes et d'y trouver certaines activités humaines et leurs traces – douces – dans le paysage.

Ce qu'ils m'offrent ? En première instance leur beauté immédiate, leur grandeur, leur silence, leur gratuité, leurs nuits profondes et étoilées. Ils m'émerveillent. Ils m'offrent aussi une rupture avec la vie quotidienne, celle des engins connectés et des affaires de toutes sortes qui nous tiennent ordinairement occupés. Ils me désencombrent. Je trouve là la possibilité d'emprunter des chemins pluriséculaires, ou au contraire des voies qui ne soient pas déjà tracées, ou simplement de me poser, selon l'envie et l'inspiration du moment. Les espaces naturels sont un champ des

possibles, d'improvisation, un espace-temps du rêve, dans son sens initial de divagation, d'errance.

« COMME UN ENDROIT SECRET
ET INATTEIGNABLE »

Plus essentiellement peut-être, j'apprécie leur différence. Ce sont des espaces autres mais qui, contrairement aux utopies, existent réellement et qui répondent chez moi à un besoin d'altérité et de liberté. Ce besoin est probablement moins universel que lié à une condition existentielle particulière sans doute assez largement partagée aujourd'hui. Les espaces naturels ne sont sûrement pas non plus l'unique manière de le satisfaire ; on peut bien se sentir libre dans des lieux qui n'ont a priori pas grand-chose de naturel et de sauvage. Mais il me semble, c'est en tout cas l'hypothèse que je formule, qu'ils sont, pour beaucoup d'entre nous, un moyen de préserver et de faire résonner, en nous, une part d'ailleurs et de sauvage, d'indétermination, quelque chose comme un endroit secret et inatteignable, que l'on ne cherche pas à faire fructifier ou même à connaître mais que l'on sait être là. Si l'on peut s'y ressourcer, ce n'est pas qu'ils constituent une richesse dont il s'agirait de tirer profit, mais qu'ils permettent un retour à la source, à ce qui, au fond de nous, peut donner encore envie de vivre.

« IL FAUT BEAUCOUP DE BRINS D'HERBE POUR TISSER UN HOMME* »

* Samivel, « Commandements » du Parc national de la Vanoise.

EN 2016, LA LOI GIRAN PORTANT RÉFORME DES PARCS NATIONAUX A EU 10 ANS. OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI DANS LA GESTION ET LA PERCEPTION DE CES ESPACES ? LES DÉFIS PORTÉS PAR CETTE LOI ONT-ILS ÉTÉ RELEVÉS ? QUELS SONT LES FREINS OBSERVÉS DE L'EXTÉRIEUR ET RESENTIS DE L'INTÉRIEUR ? CETTE DEUXIÈME PARTIE DRESSE UN ÉTAT DES LIEUX DYNAMIQUE DE LA SITUATION ACTUELLE DES PARCS EN FRANCE.

QUID DES PARCS NATIONAUX DE NOS JOURS ?

Par Julia Zydorczak - Spécialisée en droit de l'environnement et coordinatrice de l'étude sur les parcs nationaux portée par Mountain Wilderness en 2016

Pendant 46 ans, le modèle des parcs nationaux basé sur la loi de 1960 est resté inchangé. Mais parallèlement, des évolutions sociétales ont eu lieu : décentralisation, évolution du rôle de l'État, renforcement de la participation du public à la prise de décision, émergence du concept de développement durable... Une modernisation du fonctionnement des parcs a donc été souhaitée. Ainsi, la loi du 14 avril 2006 marque un tournant vers une adaptabilité de ces établissements publics nationaux au contexte local. Elle était attendue avec appréhension par les personnels des parcs et les associations environnementalistes.

UNE PLUS GRANDE OUVERTURE VERS LES ACTEURS LOCAUX

Cette réforme a permis la création de trois nouveaux parcs nationaux¹, ce qui n'était pas arrivé depuis 1989. Le fonctionnement des parcs nationaux existants a évolué vers une ouverture sur le territoire, avec notamment une augmentation des pouvoirs du conseil d'administration couplée à une plus forte représentation des acteurs locaux en son sein, des régimes dérogatoires en faveur des résidents permanents et des acteurs économiques locaux ou encore la création d'un Conseil Économique, Social et Culturel².

LES PARCS NATIONAUX, NOUVEAUX OUTILS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ?

Désormais, un parc national est composé de deux espaces aux logiques distinctes : la zone cœur reste réglementaire, régalienne, obligatoire, mais l'aire d'adhésion répond désormais à une logique contractuelle, partenariale, basée sur l'adhésion à un projet de territoire formalisé à travers une charte à laquelle les communes du parc peuvent adhérer. Le parc a donc deux visages : l'un considéré comme contraignant et répressif, l'autre comme accompagnateur de projets favorisant un développement local respectueux de l'environnement. Cette réforme impulse donc une dualité dans l'espace parc en renforçant le volet social et pédagogique des parcs : c'est bien une « conception française » du parc national qui se dessine, telle qu'annoncée dans l'exposé des motifs de la loi du 14 avril 2006.

DES DIFFICULTÉS IMPRÉVUES DANS LA MISE EN ŒUVRE

Cette réforme a mobilisé les parcs ces dix dernières années, dans un processus parfois chaotique. Au-delà du texte juridique lui-même,

de nombreux facteurs ont joué : politisation de la gouvernance des parcs, réactions épidermiques des acteurs locaux, crispations autour des politiques environnementales, enjeux économiques, inquiétudes des territoires ruraux quant à leur avenir... Tout cela a abouti à une réouverture de la boîte de Pandore : des tensions larvées depuis des années ont refait surface et l'adhésion des communes a souvent obéi à des motivations dépassant la seule question d'adhésion à la Charte.

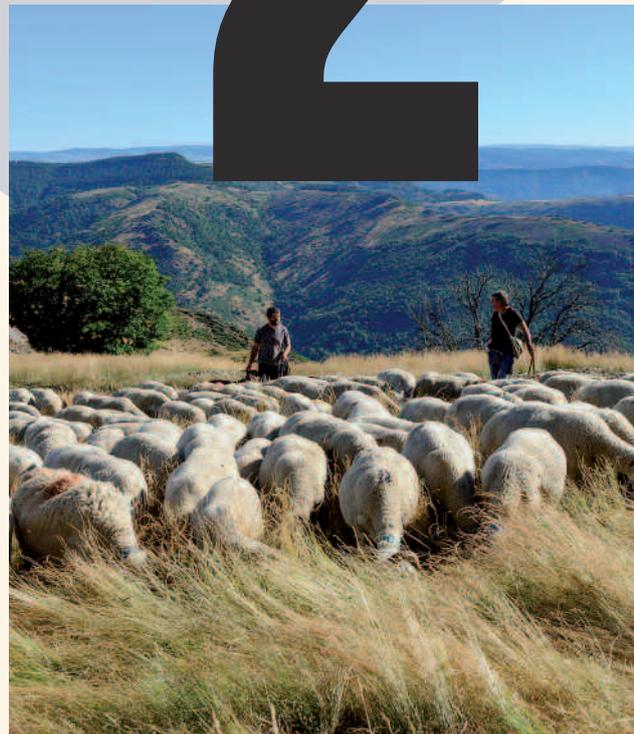
DES OBJECTIFS ATTEINTS ?

L'indicateur souvent utilisé pour évaluer la réussite de cette réforme est le taux d'adhésion à la charte. Alors qu'il atteint 90 % (53 communes sur 59) dans les Écrins, en Vanoise seules 2 communes sur 29 ont adhéré. Entre ces deux extrêmes, les situations dépendent du contexte, des enjeux, des acteurs économiques et politiques de chaque parc. Celui des Pyrénées occidentales est divisé : si le taux d'adhésion s'élève à 93 % en Bigorre, il n'est que de 50 % en Béarn. Cependant, le taux d'adhésion n'est pas révélateur du climat social entre l'établissement public et le territoire, ni du niveau de protection effective du patrimoine naturel et culturel du parc. Évaluer la réussite de cette réforme nécessitera donc une analyse sur un temps plus long, prenant en compte notamment la mise en œuvre concrète des chartes et l'application effective de la réglementation de la zone cœur.

1 - Parc national des Calanques en 2006, Parc national de la Réunion et Parc national amazonien de Guyane en 2007.

2 - Organe consultatif des parcs, notamment en matière de politique contractuelle, de suivi de la mise en œuvre de la charte et d'animation de la vie locale, composé de représentants de la société civile.

BREBIS SUR L'AIGOUAL - PARC NATIONAL DES CÉVENNES © ARNAUD ROUSSOU - TERRA - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT





INTERVIEW **JEAN-PIERRE GIRAN**

**DÉPUTÉ DU VAR, RAPPORTEUR DE
LA LOI DU 14 AVRIL 2006, MEMBRE DE
LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE À L'ASSEMBLÉE
NATIONALE**

© THIERRY COTTRON - COMMUNICATION VILLE D'HYÈRES

LA RÉFORME DES PARCS NATIONAUX VUE PAR SON INITIATEUR

**LA RÉFORME DES PARCS A 10 ANS.
AU REGARD DES OBJECTIFS QU'ELLE S'ÉTAIT
FIXÉS, QUEL BILAN PEUT-ON EN TIRER ?**

Certes, la loi a 10 ans, mais son application dans les parcs nationaux vient tout juste de s'achever. Il est donc difficile d'évaluer ses effets. Je peux cependant partager avec vous mon analyse en ce qui concerne les réactions locales. La loi de 2006 a marqué un tournant dans la gouvernance des parcs. Souhaitant délaissier un fonctionnement en vase clos, le nouveau modèle vise à favoriser la concertation et renforcer la représentation des acteurs économiques et politiques du territoire, abandonnant le modèle descendant des décisions centralisées à Paris. L'aire d'adhésion est un espace d'engagements réciproques entre le parc et les acteurs du territoire.

**L'INTENTION DE LA LOI EST LOUABLE. COMMENT
EXPLIQUER ALORS LES CRISPATIONS QUI EN ONT
DÉCOULÉ ?**

En effet, paradoxalement, si la loi a été votée à l'unanimité au Parlement, elle a souvent suscité des réactions de rejet lors de l'élaboration des chartes des parcs. L'une des explications réside dans le comportement de certains élus locaux, habitués à se cacher derrière l'État pour faire face au mécontentement des populations locales. La réforme visait à les responsabiliser et à leur faire assumer les décisions inhérentes à la gestion du parc. Un autre élément éclairant concerne la communication autour de la réforme. Le concept d'aire d'adhésion a été perçu comme une expansion des contraintes réglementaires du parc, alors qu'au contraire

l'intention reposait sur une idée d'ouverture, d'un parc partenaire et force de proposition.

**QUELLES RÉACTIONS CONCRÈTES ONT ENTRAÎNÉ
CES RÉSISTANCES ?**

La plus flagrante est le refus de certains territoires d'adhérer aux chartes, comme en Vanoise ou à Port-Cros. Alors que la réforme leur permet une implication plus grande dans la gestion de leur territoire, bon nombre de maires ont estimé l'adhésion bien trop contraignante. Ces derniers privilégient parfois les enjeux particuliers au détriment de l'intérêt général. Sur ce point, on ne peut que déplorer un portage politique insuffisant de la part de grands élus nationaux charismatiques qui auraient contribué à accompagner le projet. Enfin la réaction de gardes-moteurs notamment, n'a pas, elle non plus, toujours facilité la réforme. En cause, la peur de perdre leurs prérogatives régaliennes sur leur territoire.

**POUR AUTANT, PENSEZ-VOUS QUE LA RÉFORME
SOIT UN ÉCHEC ?**

Je ne dirais pas ça, car à mon sens le fait que certains territoires comme les Écrins aient su rassembler 90 % des communes démontre que le projet peut porter ses fruits. Et même si une seule commune adhère, l'espace parc s'agrandit, ce dernier étant auparavant seulement constitué de la zone centrale. En France les réformes aboutissent lentement car le changement fait peur. Dans quelques années, je fais le pari que d'autres communes adhéreront suite aux retours d'expériences des pionnières. Passer de la toute-puissance de l'État

à un partage du pouvoir est une véritable révolution culturelle. Si les élus locaux ne suivent pas toujours, force est de constater que la représentation et l'implication des socio-professionnels s'est améliorée, à travers la création du Conseil Économique, Social et Culturel¹ et la marque « Esprit parc national ». Ces deux innovations favorisent le développement du partenariat et la gestion concertée du territoire.

**SELON VOUS, QUELLES SONT LES PERSPECTIVES
POUR LES PARCS ?**

Je pense que les premiers retours d'expériences doivent nous conduire à améliorer la gouvernance sans pour autant modifier la loi. Il est certain que le contexte actuel des finances publiques ne favorise pas l'accompagnement de la réforme. Peut-être faut-il aussi arrêter de légiférer en créant des strates supplémentaires qui compliquent grandement la gestion locale. Ainsi, les chartes devraient être des documents contractuels plus simples, proposant un niveau d'engagement éthique progressif pour les zones d'adhésion. Parallèlement, les parcs devraient être les uniques interlocuteurs sur leur territoire pour tous les espaces classés et protégés : cela simplifierait leur gestion et les parcs gagneraient en crédibilité. À ces conditions, peut-être alors que les élus ne seraient plus "contre nature"².

1 - Organe consultatif des parcs, notamment en matière de politique contractuelle, de suivi de la mise en œuvre de la charte et d'animation de la vie locale, composé de représentants de la société civile.

2 - Référence à son ouvrage *Des élus contre nature* » (Editions Technip, juin 2011).

GARDER LE CAP DE LA PROTECTION !

Par Jean-David Abel - Administrateur référent « Espaces protégés »
Mountain Wilderness

Il existe aujourd'hui un climat d'incertitude réel autour des parcs nationaux. Plusieurs facteurs y concourent. La récente période d'approbation des chartes a été l'occasion de ré-ouvrir des débats ou clivages qui s'étaient quelque peu apaisés au fil des décennies. Dans plusieurs parcs, cela a laissé des traces qui risquent d'être durables. S'ajoutent à cela des baisses régulières de dotations (crédits et postes) au cours des dernières années, à rebours de l'extension des missions créées par la loi de 2006.

Les parcs souffrent aussi d'une insuffisance de portage politique par leur tutelle et les "grands élus", de l'absence de vision sur leur rôle à l'avenir ; cela à un moment où nombre d'élus locaux les affaiblissent en introduisant des enjeux politiques locaux dans des débats où le travail commun autour de projets de territoire devraient primer. Par ailleurs, des voix susurrent : pourquoi ne pas fusionner les outils "parc national" et "parc régional" ? Ou encore : ne serait-il pas opportun, dans la situation financière de l'État, d'alléger ce dernier en confiant les parcs nationaux aux régions ?

Le contexte actuel permet de se questionner sur le fond. Les parcs sont installés dans le paysage, connus, reconnus, familiers pour beaucoup d'habitants dans les territoires concernés ou pour leurs visiteurs qui s'y aventurent. Sont-ils pour autant intouchables ou inamovibles ? Certainement pas, à condition de se poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses plutôt que de les laisser s'enfoncer dans le marasme.

RECONNAÎTRE LE RÔLE JOUÉ PAR LES PARCS NATIONAUX

Relativement à d'autres pays, les parcs sont arrivés tard dans le paysage institutionnel français, dans des années où le développement d'aménagements tous azimuts faisaient craindre l'altération et la perte d'espaces et de paysages naturels patrimoniaux. De fait, les espaces protégés par les parcs nationaux sont des territoires d'exception, qui se caractérisent par leur rareté dans notre pays. Espaces de pleine nature et/ou espaces anciennement façonnés par certaines activités humaines, ils rassemblent des richesses dont la préservation représente à la fois une opportunité pour l'avenir en même temps qu'une responsabilité pour les générations présentes. Il est important de reconnaître en premier lieu qu'ils ont pour l'heure rempli cette mission.

En second lieu, les parcs ont également su construire un ensemble de compétences quant à la réalisation et au suivi d'inventaires, l'élaboration d'outils d'accueil et de sensibilisation, la capacité à gérer des sites d'intérêt majeur, l'accompagnement de projets locaux, professionnels ou touristiques. Tout cela constitue autant d'atouts pour approfondir leurs missions, avec les populations locales mais aussi vers des publics variés.

REDONNER AUX PARCS LEUR PLACE PRIVILÉGIÉE D'OUTILS DE COOPÉRATION

L'élément le plus important, que pour l'heure la réforme de 2006 n'a pas permis, est de reprendre le fil d'un dialogue bien souvent difficile entre l'État, les acteurs et élus locaux, sur la base de la construction de projets de territoires autour de l'objectif central de protection. Les débats autour de l'approbation des chartes ont rappelé que les parcs nationaux ont souvent été vécus comme "balancés" par-dessus la volonté des habitants. Ils doivent en réalité assumer cette dualité entre volonté nationale et aspirations locales. Les parcs ne pourront se défaire de ce "péché originel" et créer des dynamiques locales positives qu'en instituant de réelles procédures participatives. Cependant, pour ne pas risquer d'abaisser les ambitions de protection de leurs espaces et ne pas perdre la légitimité de l'investissement de fonds publics spécifiques, l'État, appuyé sur une vision politique ambitieuse, devra les aider à garder le cap. Ce rôle de garant devrait alors prémunir les parcs de leur instrumentalisation politique au détriment de leur ambition d'agir en tant que véritables espaces de coopération.

TICHODROME ÉCHELETTE © PARC NATIONAL DES ÉCRINS - MIREILLE COULON



TÉMOIGNAGES / FORCES ET FAIBLESSES DES PARCS : PERCEPTION DES ACTEURS SOCIO- PROFESSIONNELS

RESTAURATEUR, ÉLU, HÉBERGEUR, GARDIENNE DE REFUGE,
PRÉSIDENT D'UNE ASSOCIATION LOCALE, ILS EXERCENT UNE
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET/OU SOCIALE AU SEIN DE PARCS
NATIONAUX. NOUS SOMMES ALLÉS À LEUR RENCONTRE
POUR RECUEILLIR LEURS TÉMOIGNAGES.

Par Julia Zydorczak - Spécialisée en droit de l'environnement et coordinatrice
de l'étude sur les parcs nationaux portée par Mountain Wilderness en 2016

ES S O A

PIERRE TRISTAN

DIRECTEUR DE L'HÔTEL DE LONDRES
À LUZ SAINT SAUVEUR, MARQUÉ
« ESPRIT PARC NATIONAL » (PN DES PYRÉNÉES)

QU'APPORTE LA PRÉSENCE DU PARC SUR CE TERRITOIRE ?

« Le parc apporte beaucoup de pédagogie, c'est très intéressant. Par exemple, il a toujours organisé des sorties en montagne avec les écoles. Sur le plan scientifique, il permet des études dans de nombreux domaines : biodiversité, pastoralisme, ethnologie, géologie, architecture.... Ça ne concerne donc pas uniquement le patrimoine naturel ! Le parc est un véritable moyen de faire entendre la voix du territoire. De nos jours, on a tendance à faire

du territoire. C'est vraiment ce qui m'intéresse, davantage que les retombées économiques personnelles. Je ne sais pas si ça attirera du monde, mais on vit dans un environnement superbe et il faut s'y inscrire, en faire partie. Les gens viennent car notre territoire est très riche : il y a Lourdes, le col du Tourmalet pour les cyclistes, la vie pastorale, le cirque de Gavarnie, les thermes... Certains viennent pour le parc, d'autres le découvrent sur place, et c'est un vrai plus. Cette marque permet de valoriser l'ensemble du territoire. »

QUELLES ÉVOLUTIONS AVEZ-VOUS REMARQUÉES SUITE À LA RÉFORME DE 2006 ?

« Cette réforme ouvre le parc. Il faut faire des efforts de préservation, mais en associant les habitants. Le parc ne doit pas devenir un sanctuaire : c'est l'esprit de cette loi et c'est une bonne chose. C'est très bien de permettre aux acteurs du territoire de participer à la gouvernance du parc : c'est le meilleur moyen de régler les éventuels problèmes. C'est très positif, il faut continuer dans ce sens-là. C'est tous ensemble qu'on s'en sortira. »

SYLVIE DANJARD

GARDIENNE DU REFUGE DE L'ALPE DU PIN,
PN DES ÉCRINS

COMMENT SE PASSE LA COHABITATION AVEC LE PARC DES ÉCRINS ?

« Mes relations avec le parc sont très bonnes. À chaque fois que j'ai eu besoin de quelque chose, ils m'ont prêté une oreille attentive. Par exemple, il y a deux lacs difficiles d'accès dans le vallon de la Mariande, sans balisage. Pour booster leur attractivité, j'ai demandé au parc de baliser le sentier avec des cairns, et c'est désormais fait régulièrement avec les gardes. Je connais assez bien la réglementation du parc, donc je fais toujours des demandes en ce sens, j'essaie de trouver des compromis.



Quant aux gardes-moniteurs, l'idée de gendarme était très forte à l'origine. Mais c'est terminé maintenant, ils font plutôt de la sensibilisation, de l'information pour les scolaires. »

QU'APPORTE LA PRÉSENCE DU PARC SUR CE TERRITOIRE ?

« Ma vision du parc est positive : écologiquement et économiquement cet outil est complémentaire. Le label "Parc national" et l'idée de protection de la nature sont des atouts touristiques. Et au-delà de l'aspect économique, il est aussi question de l'avenir de l'humanité quand on parle de protection de la nature... En tout cas, les interdictions en zone cœur ne sont pas des freins. De nos jours, la protection de l'environnement est une valeur ajoutée plus qu'une contrainte ! Pour moi, le partenariat avec le parc est important. Les gardes font souvent des animations au refuge. Quand la commune de Saint Christophe en Oisans n'a pas adhéré à la charte, ils ne pouvaient plus le faire et il a fallu que je me débrouille autrement... C'est une bonne chose que la commune ait finalement adhéré ! »



avancer la globalité sans penser au local, alors qu'il faut penser le local dans la globalité. Du côté des agents du parc comme chez les acteurs locaux, il faut lutter contre l'intégrisme, je suis convaincu qu'il y a une place pour tout le monde. »

LA MARQUE « ESPRIT PARC NATIONAL » ATTIRE-T-ELLE DU MONDE ?

« C'est une démarche positive, un état d'esprit collectif, valorisant, qui permet un marquage

COMPTER

MICHEL FORTOUL

GÉRANT DU RESTAURANT « HALTE 2000 »
ET CONSEILLER MUNICIPAL À JAUSIERS
(COMMUNE NON SIGNATAIRE DE LA CHARTE
DU PN MERCANTOUR)

QUE PENSEZ-VOUS DE LA CRÉATION DU PARC DU MERCANTOUR ?

« 17 communes sur 23 étaient contre ! Il n'aurait pas dû voir le jour... Les gens auraient préféré un parc naturel régional. Le fait que ce soit national, ça gêne : le modèle de gestion



administrative est unique, alors que le biotope¹, les espèces ont des besoins différents d'un parc à l'autre. Il y a quand même une ouverture de la population vis-à-vis du parc. Peut-être que dans un demi-siècle, il sera accepté... »

CONCRÈTEMENT, QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LE FONCTIONNEMENT DU PARC ?

« Le parc n'apporte pas que des désagréments, mais il dit non à beaucoup de projets d'aménagement ou de manifestations sportives. Et puis parfois, il pourrait nous demander notre avis. Par exemple, le parc a envoyé un ouvrier poser un panneau « attention aux marmottes » juste au-dessus de mon restaurant sans m'en parler avant, alors que je vis ici, donc je sais s'il y a des marmottes ou non. En fait, le parc est sur la défensive. Il pense qu'on n'est pas écolos, mais regardez autour de vous : ça fait 1 000 ans qu'on est ici, et la préservation de l'environnement, on la fait tout seuls ! »

EN TANT QUE PROFESSIONNEL DU TOURISME, PENSEZ-VOUS QUE LE PARC SOIT UN ARGUMENT ATTRACTIF ?

« Certains touristes viennent pour le parc, mais ce n'est qu'une petite part. Ici, c'est très différent des Alpes du Nord : il n'y a pas d'industrie en Ubaye. C'est un territoire préservé, les gens viennent pour ça. Mais ils viennent aussi parce qu'il y a 7 cols (dont le plus haut d'Europe) et qu'on est proche de l'Italie. »

QUE PENSEZ-VOUS DE LA RÉFORME DE 2006 ?

« Elle n'a pas été bien expliquée au départ. Il y a eu un gros problème au niveau de la charte : elle n'a pas été co-construite, elle nous a été proposée telle quelle ! La réforme n'a donc pas amené l'entente espérée. Quant aux conséquences de la non-adhésion de la commune à la charte, ce sont les règles du jeu. Mais c'est quand même dommage que la protection de l'environnement passe par du marchandage... »

DIDIER MANOURY

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION
« T-M VIVRE EN VANOISE »²

QUELLES RELATIONS ENTRETIENEZ-VOUS AVEC LE PARC ?

« Il y a une rigidité incompréhensible dans le fonctionnement du parc. Il y a aussi des gardes sans discernement. Leur comportement provoque des vexations qui rendent la cohabitation difficile. Pourtant, ils sont censés être compétents... De même, le vocable « commune du parc » est inacceptable : cette



expression est ressentie comme une spoliation, car elle sous-entend que la commune est le vassal du parc. Alors qu'en réalité, nous restons propriétaires du territoire et le partenariat va dans les deux sens : les communes mettent aussi des choses à disposition du parc. »

QUE PENSEZ-VOUS DE LA RÉFORME DE 2006 ?

« La charte a été mal reçue par les locaux, en partie à cause du passif relationnel très compliqué. Des maladroites ont été commises par le parc avant, pendant et après cette réforme. À la base, l'intention était bonne, c'est un projet plus que louable. Mais tirer d'une loi de 4 lignes une charte de 160 pages, c'est un problème : comment faire accepter un tel document ? Il est impossible de se l'approprier ! On nous répète à chaque fois qu'il faut avoir confiance. Mais la confiance ne se décrète pas, elle s'acquiert. Le discours est toujours le même : ils nous disent qu'ils n'apporteront pas de contraintes supplémentaires, et après viennent les interdictions. Cette réforme va amener un fonctionnement très procédurier. Plutôt qu'une charte épaisse et ambitieuse, je pense qu'il aurait fallu signer des conventions sur des sujets précis. Ça aurait été plus long, mais plus productif. Par ailleurs, il y a eu de véritables pressions : il fallait accepter la charte pour obtenir des financements ! Encore une fois, nous sommes considérés comme des petits soumis aux puissants. Pour moi, non seulement le but de cette réforme n'est pas atteint, mais en plus la fracture s'est accentuée. Je tiens cependant à dire qu'il y a quelque chose à construire avec le parc, car il apporte une notoriété pour le territoire. Mais cela ne sera possible qu'en réglant les défauts de gestion à l'intérieur du parc ! »

1 - En écologie, un biotope est un type de lieu de vie défini par des caractéristiques physiques et chimiques déterminées relativement uniformes.

2 - « dont l'objet est d'assurer la défense des intérêts des personnes publiques ou privées, des vallées de Tarentaise et de Maurienne, dans leurs rapports avec le Parc national de la Vanoise. »

MICHEL BOUCHE

SECRÉTAIRE SECTION SYNDICALE
SNE/FSU ÉCRINS



© M. COULON PNE

POUR BEAUCOUP, LES AGENTS DES PARCS ONT LE PLUS BEAU MÉTIER DU MONDE : ÊTRE CHAQUE JOUR AU CONTACT DE LA NATURE, LA PROTÉGER, L'OBSERVER ET TRANSMETTRE AUX AUTRES SA BEAUTÉ ET LA NÉCESSITÉ DE LA PRÉSERVER. POUR CE DOSSIER THÉMATIQUE, MICHEL NOUS DRESSE SON PORTRAIT HAUT EN COULEURS... ET EN NUANCES.

AGENT DES PARCS NATIONAUX

UN MÉTIER DE PASSIONNÉ

Je travaille dans les parcs nationaux depuis plus de 20 ans, après avoir exercé le métier de vétérinaire durant une dizaine d'années. J'y suis entré comme garde-moniteur, par passion pour la faune sauvage, pour la nature, et parce que c'était l'occasion de faire avancer mes convictions en matière d'environnement, tout en travaillant.

... AUX MULTIPLES FACETTES

C'est initialement en Vanoise que j'ai exercé plusieurs années durant, assurant la surveillance du milieu naturel, le recueil des données scientifiques, l'accueil du public, l'accompagnement pédagogique des scolaires ainsi que l'entretien des sentiers, de la signalétique et des bâtiments du parc.

Devenu par la suite technicien des parcs nationaux, je me suis occupé des réserves naturelles de Haute Tarentaise gérées par le Parc national de la Vanoise. Puis j'ai organisé et animé la mission « Pédagogie et éducation à l'environnement » au Parc national des Écrins.

Aujourd'hui, en poste dans l'Embrunais (05), je suis technicien patrimoine et j'anime les protocoles scientifiques du secteur. Je produis une première expertise, tant sur le périmètre de l'aire d'adhésion que dans le cœur du parc, sur les projets d'aménagement pour lesquels le parc national doit donner un avis ou une autorisation. J'ai également en charge l'organisation de la gestion des espaces naturels, en particulier les espaces agricoles et pastoraux, pour lesquels je mets en œuvre les contrats agro-environnementaux prévus par la Politique agricole commune. Enfin, je

coordonne en lien avec le service scientifique les missions d'étude sur le bouquetin, le lièvre variable et le suivi sanitaire de la faune sauvage sur l'ensemble du massif.

Cette variété de missions me plaît. Chaque jour est différent, avec une alternance du travail sur le terrain et en bureau, les challenges sont permanents, la lassitude ne guette jamais et les rencontres sont riches et nombreuses.

... ET EN PLEINE MUTATION

Mais aujourd'hui je suis inquiet. La loi de 2006 sur les parcs nationaux a profondément modifié la donne : non pas qu'elle soit mauvaise, mais les moyens humains et financiers qui auraient dû l'accompagner n'ont pas suivi. Favoriser le développement local en utilisant les atouts environnementaux, développer une solidarité écologique entre les territoires, l'idée est bonne et j'y adhère. Malheureusement les nouvelles missions inscrites dans la charte du parc que nous devons assumer s'exercent au détriment de ce qui me semble être le cœur de métier des agents des parcs, à savoir la protection et la conservation de l'environnement. La vocation nationale des parcs s'estompe peu à peu, les nouveaux objectifs de ces établissements ayant du mal à dépasser le cadre régional. Les restrictions budgétaires communes à toute la fonction publique accentuent cette tendance.

Toutefois, je reste optimiste : les parcs nationaux n'ont que 55 ans et sont bien trop jeunes pour déjà vieillir. Et leurs personnels sont toujours autant passionnés et pleins de ressources !

ENQUÊTE

« ICI COMMENCE LE PAYS DE LA LIBERTÉ* »

* Samivel, « Commandements » du Parc national de la Vanoise.

TRIBUNE

DANS LES YEUX DE NOS ENFANTS

PAR YVES PACCALET / ÉCRIVAIN, PHILOSOPHE, JOURNALISTE ET NATURALISTE

En 1963, un jeune étudiant de dix-huit ans courait applaudir de courageux « meneurs » qui se battaient pour que la France crée (enfin !) son premier parc national : la Vanoise. Sur la place du village se succédaient Roger Frison-Roche (romancier), Samivel (écrivain et dessinateur), Jean Dorst (naturaliste), Robert Hainard (naturaliste et dessinateur), Jean Carlier (journaliste vedette à RTL) ou Gilbert André (maire de Bonneval sur Arc)...

Le Parc national de la Vanoise a vu le jour. Le jeune homme de 1963 a quitté son hameau de Tincave (commune de Bozel, face aux glaciers de la Vanoise) et couru le monde, les mers, les forêts, les déserts et les montagnes avec le commandant Cousteau, Nicolas Hulot et a vécu combien d'aventures. Il s'est, un jour, retrouvé à son tour lanceur d'alerte et pétitionnaire, porte-parole de ceux qui suppliaient les communes concernées d'aller plus loin dans la sauvegarde de leur environnement, et pour cela d'adhérer à la Charte de la Vanoise. Un demi-siècle avait passé, mais les conflits persistaient. Les haines n'étaient pas éteintes. Durant cette période où rien ne semblait avancer, l'ancien étudiant de 1963 désespérait de ses semblables. Il recevait des menaces par la poste ou sur les réseaux sociaux. On l'accusait d'engloutir les communes sous des avalanches de réglementations, de lâcher des loups ou des vipères dans la nature, et de ruiner tout à la fois l'économie de l'élevage et celle du tourisme.

« LA TERRE A PERDU LA MOITIÉ DE SES ANIMAUX SAUVAGES PENDANT LES QUARANTE DERNIÈRES ANNÉES »

Ce jeune homme, c'est moi. J'ai grandi, mais n'ai rien perdu de mon amour pour les grands espaces. La nature vierge, avec ses splendeurs géologiques, botaniques et zoologiques, devient si rare qu'elle en acquiert une valeur inestimable. Les espèces disparaissent. La Terre a perdu la moitié de ses animaux sauvages pendant les quarante

3

LES PARCS NATIONAUX FRANÇAIS SONT À PEINE ADULTES. 55 ANS D'HISTOIRE, C'EST SI PEU À L'ÉCHELLE DE NOS SOCIÉTÉS HUMAINES, ET ENCORE MOINS À CELLE DU MONDE VIVANT. CES « ESPACES DE LIBERTÉ », COMME LE REVENDIQUAIT SAMIVEL, ONT ENCORE DE BEAUX JOURS DEVANT EUX SI CHACUN S'ATTACHE À OUVRIR SES PORTES AU DIALOGUE. SANS NUL DOUTE, L'INTERCONNAISSANCE MUTUELLE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE CES ESPACES ET LA POSSIBILITÉ D'EXPRESSION POUR TOUS CONSTITUENT DES CLEFS POUR BÂTIR ENSEMBLE LES PARCS DE DEMAIN.

dernières années. Les pollutions agricoles, industrielles et domestiques s'aggravent. Le chaos climatique provoque des ravages... Ce qui subsiste devient d'autant plus précieux. Le combat n'est pas gagné. Certains chasseurs voudraient massacrer les prédateurs jusqu'au dernier, et obtenir le droit de tuer mouflons, bouquetins ou chamois jusqu'au cœur des parcs nationaux. Certains responsables politiques ou économiques n'ont pas dépassé les années cinquante et croient encore à la croissance illimitée des ressources de "l'or blanc", de la neige artificielle, de l'immobilier à la montagne ou du mur de béton sur nos rivages. Rien de tout cela n'a disparu.

« LES RÉSERVES ET LES PARCS NATURELS OFFRENT TANT DE BIENS MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS À L'ENSEMBLE DES HUMAINS »

Mais la prise de conscience est en cours. Malgré les mauvaises décisions de quelques autorités tournées vers le passé, l'idée d'un développement harmonieux de nos campagnes, de nos montagnes, de nos forêts, de nos zones humides, de nos littoraux, de nos mangroves, de nos récifs ou de nos sylves primaires fait son chemin. Les pans de nature que nous réussissons à préserver valorisent tout ce qu'ils bordent - non seulement nos villages et nos villes, nos champs et nos zones d'activité, mais nos esprits.

Les réserves et les parcs naturels offrent tant de biens matériels et immatériels à l'ensemble des humains (l'eau pure, l'air pur, la magnificence des sites, la variété de la flore et de la faune), qu'ils méritent le nom de bienfaiteurs de l'humanité. Ce sont nos premiers pourvoyeurs de santé, d'équilibre, de plaisir physique et mental - en un mot, de bonheur. À ce titre, ils ne doivent que croître et se multiplier. Ils constituent l'avenir de notre espèce. Ils allument une lumière émerveillée dans les yeux de nos enfants. Ceux-ci ne comprendraient pas que nous persistions dans l'erreur et le saccage.



DONNER LA PAROLE AUX INDIVIDUS !

SUR CE TERRITOIRE DE LA VANOISE, LE PARC A DÛ FAIRE FACE À UN REJET MASSIF DES COMMUNES À ADHÉRER À LA CHARTE. SEULES DEUX COMMUNES ONT SOUHAITÉ INTÉGRER LA ZONE D'ADHÉSION. POINT DE VUE D'UNE ACTRICE ÉCONOMIQUE ET D'UN MAIRE SUR LA SITUATION.

« EN VANOISE COMME AILLEURS, LES ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS ONT UN RÔLE CRUCIAL À JOUER »

Par Liliane Sabic- Propriétaire de l'hôtel-restaurant l'Outa
(Termignon - Parc national de la Vanoise)

La Maurienne est un espace exceptionnel qui a pourtant des difficultés à valoriser ses richesses naturelles et patrimoniales. Certes, le parc a posé des interdits, mais sans lui, ce territoire aurait été sac-cagé et n'aurait pu bénéficier de son développement actuel. Rappelons que lorsqu'il a été créé en 1963, la population était vieillissante et il restait très peu d'agriculteurs. Le parc a redynamisé le territoire, donné envie aux jeunes de s'installer. Mes collègues espéraient que le conseil municipal voterait contre l'adhésion à la charte... Ils sont pourtant commerçants ! Pourquoi se tirer une balle dans le pied ?

« LE PARC EST UN GAGE D'ATTRACTIVITÉ »

Aux salons des Comités d'entreprise, j'ai remarqué que les clients ne connaissent pas la Maurienne. En revanche, quand on évoque le Parc national de la Vanoise, bingo ! Ça parle aux gens. Les commerçants réalisent peu à peu qu'il s'agit d'un véritable attrait touristique, mais personne n'ose le dire haut et fort... Les temps ont changé, le tourisme d'été est désormais aussi important que celui d'hiver. Cependant, les élus restent tournés vers l'économie d'hiver, semblant oublier que s'ouvrir à de nouvelles perspectives est positif ! Comme dit le proverbe : « Si l'on ouvre les mains, tout le sable du désert peut y passer. Si on les garde fermées on ne peut obtenir que quelques grains. »

« LA RÉFORME DE 2006 A OUVERT LA PORTE POUR MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE »

Le parc s'ouvre vers les socio-professionnels, afin de développer la promotion touristique. Par exemple, cet été, il a aidé à mettre en place l'opération « Nuit en cîmes », un partenariat rassemblant refuges d'altitude et hébergements en vallée¹. Cette initiative a rencontré un grand succès auprès des participants. Parallèlement, la loi est aussi contraignante : siéger au Conseil Économique, Social et Culturel signifie travailler uniquement pour les deux communes adhérentes de Tarentaise... En rejetant l'adhésion, les communes ont perdu le bénéfice de certaines actions du parc. Ces conséquences sont logiques mais désolantes.

« SI LES COMMUNES N'ADHÈRENT PAS, DONNONS UNE VOIX AUX INDIVIDUS ! »

Si politiquement les communes refusent d'adhérer, il faut laisser aux individus la possibilité de le faire ! Le changement viendra peut-être des socio-professionnels : ces femmes et ces hommes qui font vivre le territoire. Quand, un à un, ils iront de l'avant, les autres réfléchiront. Cela permettrait aux élus de se rendre compte que la population ne partage pas forcément leur point de vue. Le parc doit continuer à travailler avec ces socio-professionnels pour mettre en place une dynamique nouvelle, créer une brèche pour que la situation évolue et que la machine redémarre.

1 Plus d'infos : www.vanoise-parcnational.fr

« LE PLUS IMPORTANT, C'EST LA RELATION DE CONFIANCE ÉTABLIE ENTRE LA COMMUNE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PARC »

Par Rémi Zanatta- Maire de la commune de Termignon

En tant que maire de Termignon, j'étais favorable à l'adhésion à la charte. Cependant, la majorité du conseil municipal a choisi de voter contre. Il me semblait pourtant que les élus de Termignon porteraient ce projet. La commune de Termignon a toujours travaillé en collaboration avec le Parc national de la Vanoise sur de nombreux projets (notamment : éco-mobilité, muséographie, aménagement des sentiers...). Le soutien financier du parc n'est pas négligeable. Même si ce n'est pas l'essentiel, le savoir-faire et l'ingénierie sont importants : de 2010 à 2014, cela représente 110 000 € de subventions. Mais le plus important, l'aide la plus précieuse, c'est la relation de confiance établie entre la commune et l'établissement public du parc. En réalité, la charte est simplement la continuité de tout ce travail. Pourtant, il y a une volonté farouche de certains élus et d'une partie de la population de cultiver ce contentieux, ce qui est incompréhensible. Suite à la non-adhésion à la charte, l'établissement public a arrêté ses actions dans beaucoup de domaines. Il me semble que l'opposition au parc présente un manque de cohérence au niveau stratégique. C'est un atout touristique extraordinaire d'être dans un parc national !

PLAN DES EAUX (BONNEVAL SUR ARC, PNV ZC). VUE SUR LE GLACIER DES FOURS © PARC NATIONAL DE LA VANOISE - PATRICK FOLLIET





© PARC NATIONAL DE LA VANOISE - PATRICK FOLLIER

INTERVIEW CROISÉE EVA ALIACAR / LAURENT TRÉSALLET

EN VANOISE, LA RÉFORME DES PARCS NATIONAUX A PROVOQUÉ DE NOMBREUSES POLÉMIQUES ET ABOUTI À DES TENSIONS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ET LE TERRITOIRE. CÉPENDANT, LAURENT TRÉSALLET, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MAIRE DE LA COMMUNE ADHÉRENTE DE PEISEY-NANCROIX, ET LA NOUVELLE DIRECTRICE EVA ALIACAR, FORMENT UN BINÔME PLEIN D'ESPOIR POUR L'AVENIR DU PARC.

Par Julia Zydorczak - Spécialisée en droit de l'environnement et coordinatrice de l'étude sur les parcs nationaux portée par Mountain Wilderness en 2016

QUEL AVENIR POUR LE PARC NATIONAL DE LA VANOISE ?

SELON VOUS, QU'APPORTE LA PRÉSENCE DU PARC AU TERRITOIRE DE LA VANOISE ?

Laurent Trésallet : « L'économie n'est pas entièrement dédiée aux sports d'hivers. Le tourisme estival permet d'avoir une double activité et amène des clients qui ont un vrai intérêt pour la connaissance du milieu. Les communes et les domaines skiables ont la volonté de faire du développement durable. C'est exactement ce qui est exprimé dans la charte ! Le fait que le parc vienne s'en mêler est perçu comme une contrainte, alors que c'est un avantage pour porter le projet ensemble. C'est plus facile d'agir avec le parc qu'en se bagarrant seul face aux autres services de l'État. »

Eva Aliacar : « La capacité d'ingénierie du parc est un savoir-faire très important. Une légitimité découle de sa présence, avec une reconnaissance présumée de la qualité du territoire. Au niveau culturel, le parc a permis une restauration du patrimoine bâti apportant une vraie valeur ajoutée. Sur le thème « biodiversité et économie », la politique de balisage des câbles de remontées mécaniques et à haute tension a réduit les collisions avec l'avifaune¹. Les domaines skiables sont gagnants pour leur label « Green globe ». D'autre part, leur savoir-faire d'ingénierie écologique, qui a commencé grâce au parc, se vend désormais à l'étranger ! Autre exemple : les cinq couples de gypaètes barbus récemment installés en Vanoise ont attiré des visiteurs venus spécialement pour les voir ! »

QUELS OUTILS OFFRE LA LOI DE 2006 POUR AMÉLIORER L'INSERTION LOCALE ?

Eva Aliacar : « Cette loi tient compte de la montée en puissance du développement durable et reconnaît le rôle de l'intelligence collective dans la défense du patrimoine. Pour cela, elle a apporté plusieurs outils : un conseil d'administration plus ouvert avec une forte représentation des collectivités et de ceux qui ont une connaissance des territoires, le Conseil Économique, Social et Culturel qui permet de faire participer les acteurs locaux et la charte qui instaure une dynamique de projet de territoire. Il y a eu une immense ouverture sur le territoire avec la possibilité pour les collectivités de mobiliser le parc national pour monter des projets. »

Laurent Trésallet : « Cette loi était une demande des territoires, elle est forcément intéressante. La charte permet aux communes adhérentes de se mettre autour de la table des négociations. Je pensais qu'elle avait quelques contraintes, en fait il y en a zéro ! Les seules qu'elle comporte viennent de la loi française. De plus, il y a vraiment eu une ouverture dans la gouvernance des parcs. »

QUELLES SONT LES PRIORITÉS DU PN DE LA VANOISE ?

Laurent Trésallet : « Selon moi l'une des priorités est le management du personnel, qui doit évoluer vers les nouvelles missions du parc. Concrètement par exemple, je souhaiterais qu'une fois par an le chef de secteur et les agents viennent présenter aux conseils municipaux le bilan de l'année et les objectifs pour l'année suivante afin de favoriser les échanges. Sur ma commune, un des projets est de faire des animations destinées aux populations locales et pas seulement aux visiteurs. On amorce une nouvelle dynamique, mais cela va prendre du temps pour que la situation évolue. Mais il y a très peu de communes véritablement réfractaires au parc. »

Eva Aliacar : « Le premier objectif est de restaurer la confiance. Pour cela, deux maîtres-mots : de l'humain et des projets. Il faut réenraciner le parc, tisser du lien avec les élus et le territoire. La réalisation de projets permet de se rencontrer et se comprendre. Il faut aller doucement mais sûrement. Il faut aussi changer de perspective par rapport à la charte : l'enjeu ne doit pas être la peur d'une contrainte, mais la reconnaissance d'un modèle de développement. Je veux chercher l'adhésion des élus à ce modèle. »

¹ - Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée. (L'avifaune comprend des espèces sédentaires et des espèces saisonnières.)

REMETTRE DE L'ÉTHIQUE AU CŒUR DES PARCS

Par *André Etchelecou* - Président du Conseil scientifique du Parc national des Pyrénées 1996-2009, Coordinateur de la Conférence des présidents de conseils scientifiques des parcs nationaux 2006-2008

LES PARCS NATIONAUX ONT L'IMAGE D'ESPACES D'EXCEPTION, DE HAVRES DE PAIX POUR LA NATURE ET DE LIEUX DE RESSOURCEMENT POUR L'HOMME. POURTANT, COMME L'A DÉMONTRÉ CE DOSSIER, CES TERRITOIRES PEINENT À FAIRE RECONNAÎTRE LEUR RÔLE FONDAMENTAL ET FONT FACE À DES FREINS AU NIVEAU LOCAL. POUR REMÉDIER À CETTE SITUATION, LES DÉFIS FUTURS NOUS INVITENT À REVOIR LA QUESTION DE L'ÉTHIQUE DANS LA GESTION DE CES ESPACES.

QUELQUES ÉLÉMENTS ÉCLAIRANTS

La loi de 2006 a entraîné plusieurs évolutions notables. La charte, d'une part, est devenue une « bible » de référence, sujette à diverses lectures et interprétations, consignait des objectifs et des enjeux desquels sont tributaires les autorisations relatives au cœur de l'espace protégé. D'autre part, l'expertise du parc national a été étendue à des missions d'accompagnement en matière d'aménagement du territoire pour l'aire d'adhésion, l'éloignant de ses missions premières et complexifiant la perception de son rôle. Enfin, face à cette augmentation de champ d'action et au manque de moyens, les parcs ont dû se restreindre aux questions liées aux seules espèces emblématiques. Cette logique s'accompagne d'importants programmes de ré-introduction, accompagnés de protocoles technologiques de suivi de la faune, apparemment très prisés du public mais discutables, coûteux et chronophages au détriment des fondamentaux de protection de la nature.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE : GARANT ?

La première raison d'être du cœur de parc est globalement la même depuis 1960 : préserver ces territoires d'exception des dégradations et des atteintes susceptibles d'altérer sa diversité, sa composition, son aspect et son évolution¹. C'est cette mission que le conseil scientifique² du parc national a pour devoir de faire respecter. Les demandes d'autorisation soumises pour avis aux conseils scientifiques concernent des thématiques révélatrices des pressions exercées sur les cœurs de parc. Dans les Pyrénées par exemple, on observe que ces avis concernent principalement des questions de développement durable (gestion des ressources forestières, pastoralisme, régulation animalière, tourisme...) s'éloignant des questionnements naturalistes, fondamentaux des parcs. Le conseil scientifique se trouve

dénaturé de sa mission originelle de protection du cœur, devenant un organe de conseils de plus en plus techniques et de moins en moins visionnaires pour les décideurs.

QUELLE ÉTHIQUE POUR DEMAIN ?

L'éthique d'un parc national repose sur les enjeux capitaux que sont la reconnaissance du cœur de parc comme un territoire naturel d'exception qui doit être protégé de tout effet négatif de l'être humain sur l'environnement. Au-delà des chartes, spécifiques à chaque parc, la création d'un code éthique commun pourrait être une proposition permettant de rappeler les fondamentaux. Ainsi, alors qu'en matière de droit environnemental le principe « éviter - réduire - compenser »³ prévaut, ce code ramènerait l'évitement des impacts sur le patrimoine naturel comme unique ligne de conduite dans la gestion des cœurs de parcs, rejetant systématiquement des mesures de réduction/compensation.

Quelques thèmes et éléments de réflexion méritent d'être ramenés au cœur du débat au regard de ces principes fondateurs. Prenons par exemple les questions relevant des enjeux de priorisation du travail des parcs. Doivent-ils en premier lieu se consacrer à la gestion des espèces ou à celle des espaces, de leurs aménagements et des activités qui s'y déroulent ? Au cœur des parcs, la priorité est-elle de gérer la nature, de mettre les espèces sous surveillance ou au contraire, de chercher à conserver une nature la plus sauvage possible ? D'un point de vue politique, de nombreux choix demanderaient aussi à être analysés au prisme d'une certaine éthique. Qu'en est-il de la question des coupes forestières dans le cœur des parcs ? Le pastoralisme pourrait-il être envisagé sans accès terrestre motorisé ? De multiples autres interrogations concernant notamment l'évolution de la qualité des milieux exceptionnels que sont les parcs mériteraient qu'on s'y attarde.

Ramener le débat autour de la question éthique permettrait sans nul doute de prendre de la hauteur et de se recentrer autour des fondamentaux que nous proposent ces espaces naturels.

1 - Article L331-1 du Code de l'environnement.

2 - Le conseil scientifique est une instance consultative du parc, composé de représentants des sciences humaines et sociales et des sciences naturalistes ayant pour vocation d'émettre des avis en ce qui concerne les demandes d'autorisation de projets et d'aménagements impactant le cœur de parc.

3 - Articles L122-3 et L122-6 du code de l'environnement et L121-11 du code de l'urbanisme.



POUR ALLER PLUS LOIN

« Histoire des parcs nationaux -

Comment prendre soin de la nature ? »

RAPHAËL LARRÈRE, BERNADETTE LIZET, MARTINE BERLAN-DARQUÉ, AVRIL 2009, ÉDITIONS QUAE, 240 P.

« Atlas mondial des espaces protégés. Les sociétés face à la nature »

SAMUEL DEPRAZ, SYLVAIN GUYOT, STÉPHANE HÉRITIER, SOUS LA DIRECTION DE LIONEL LASLAZ, CARTOGRAPHIE ALEXANDRE NICOLAS, SEPTEMBRE 2012, ÉDITIONS AUTREMENT, 96 P.

« L'aventure des parcs nationaux. La création des parcs nationaux français, fragments d'histoire. »

PIERRE MERVEILLEUX DU VIGNAUX, DÉCEMBRE 2003, ÉDITIONS ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, 224 P.

« Les parcs nationaux en France »

PATRICK DESGRAUPES ET MICHEL FONOVICH, OCTOBRE 2009, ÉDITIONS AUBANEL, 219 P.

« Des élus contre nature ? »

JEAN-PIERRE GIRAN, JUIN 2011, ÉDITIONS TECHNIP, 101 P.

« Les parcs nationaux : une référence pour la France, une chance pour ses territoires »

JEAN-PIERRE GIRAN, JUIN 2003, ÉDITIONS LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 140 P.

« (Re)nationaliser les parcs nationaux »

PHILIPPE YOLKA, LA SEMAINE JURIDIQUE, ÉDITION ADMINISTRATION ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DÉCEMBRE 2012, N° 49, 2 P.

« Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux »

CHRISTOPHE GAUCHON, LIONEL LASLAZ, MÉLANIE DUVAL-MASSALOUX ET STÉPHANE HÉRITIER, 2010, CAHIERS DE GÉOGRAPHIE, N° 10, 272 P.

« La nature et les parcs naturels en Amérique du Nord »

SAMUEL DEPRAZ ET STÉPHANE HÉRITIER, DÉCEMBRE 2012, L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE, ÉDITION ARMAND COLIN, 150 P.

« La stratégie scientifique 2015-2025 du réseau des parcs nationaux français »

ADRIEN JAILLOUX ET GILLES LANDRIEU, OCTOBRE 2015, ÉDITIONS PARC NATIONAUX DE FRANCE, 75 P.

« Les parcs nationaux de France, territoires de référence »

FÉVRIER 2008, ÉDITIONS PARC NATIONAUX DE FRANCE, 28 P.

www.parcsnationaux.fr

Le site officiel de Parcs nationaux de France, ayant vocation à créer du lien entre les établissements publics des parcs nationaux et renforcer leur culture commune, à les promouvoir aux niveaux national et international et à contribuer à la qualité de leur gestion.

/ RETROUVEZ DES LIENS ET DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR NOTRE SITE INTERNET WWW.MOUNTAINWILDERNESS.FR

Merci aux parcs nationaux de montagne pour les photos illustrant ce dossier.



Merci à nos partenaires pour leur soutien.



Je protège la montagne avec mountainwilderness

Nom, prénom

Adresse

.....

Mail

Tél.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à faire valoir auprès de Mountain Wilderness.

Adhésion "petit budget" : 10 € (3 € après déduction fiscale)

Adhésion "classique" : 40 € (13 € après déduction fiscale)

Adhésion "soutien" : 80 € (26 € après déduction fiscale)

Don : €

Paiement par chèque à libeller à l'ordre de Mountain Wilderness

Paiement par prélèvement automatique (merci de compléter les formulaires disponibles sur notre site Internet / Rubrique Adhérer)

Chaque adhésion légitime nos actions, donne plus de sérénité financière, et assure une plus grande capacité de travail. En adhérant à Mountain Wilderness, vous recevrez nos publications, nos documents de sensibilisation, et vous pourrez si vous le souhaitez vous impliquer dans le fonctionnement de l'association.

À RETOURNER À

mountain **wilderness** France
5 place Bir Hakeim 38 000 Grenoble
04 76 01 89 08
contact@mountainwilderness.fr

ADHÉREZ EN LIGNE SUR
www.mountainwilderness.fr

MOUNTAIN WILDERNESS
ASSOCIATION NATIONALE
DE PROTECTION DE LA MONTAGNE

OUVERTE À TOUS LES AMOUREUX DE LA MONTAGNE, MOUNTAIN WILDERNESS SOUTIENT UN RAPPORT À LA MONTAGNE FONDÉ SUR LE RESPECT DES HOMMES ET DE LA NATURE. POUR CELA, LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION VISENT À :

- / VEILLER AU MAINTIEN DES ÉQUILIBRES NATURELS,
- / REMETTRE EN CAUSE LES PRATIQUES DÉRAISONNABLES,
- / PROPOSER DES APPROCHES DOUCES DE LA MONTAGNE,
- / SOUTENIR UNE ÉCONOMIE MONTAGNARDE DIVERSIFIÉE.

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET AGRÉÉE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, L'ASSOCIATION TRAVAILLE POUR FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS VIS-À-VIS DE LA MONTAGNE AU MOYEN D'ACTIONS SUR LE TERRAIN, DE PUBLICATIONS EXPERTES ET DE RELATIONS AUPRÈS DES ACTEURS POLITIQUES, ASSOCIATIFS ET ÉCONOMIQUES.

INDÉPENDANTE DES PRESSIONS FINANCIÈRES ET POLITIQUES, MOUNTAIN WILDERNESS DÉFEND UNE APPROCHE GLOBALE DE LA MONTAGNE DANS LAQUELLE "PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL" ET "AMÉLIORATION DE L'ÉCONOMIE" CONSTITUENT LE MÊME DÉFI.

